

MÉMOIRE présenté au bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE)



CONCERNANT :

*Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat
floristique protégé de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la Madeleine*

Par le **Comité Zone d'Intervention Prioritaire des Îles-de-la-
Madeleine**



23 mai 2017

Document rédigé par Lucie d'Amours, présidente et Yves Martinet, directeur, révisé par Denyse Hébert, assistante à la direction et entériné par le conseil d'administration de l'organisme.

À moins d'avis contraire, les photos ont été prises par Michel Papageorges et Lucie d'Amours.

1- Introduction

Faisant suite aux consultations publiques qui ont été tenues à Cap-aux-Meules le 3 mai 2017, nous vous livrons ces quelques propos et recommandations, lesquels s'inspirent des informations reçues par l'entremise des travaux préparatoires de la commission, d'échanges tenus au sein du conseil d'administration de l'organisme et des groupes de travail auxquels nous collaborons activement et dans certains cas, depuis plusieurs années déjà.

D'emblée, nous saluons le gouvernement du Québec d'avoir lancé ce processus afin de dénouer l'impasse actuelle quant à un potentiel projet éolien dans l'archipel, en lien avec l'appel d'offres d'Hydro Québec. Nous remercions aussi toute l'équipe du BAPE pour avoir mené cette importante étape de consultation.

Nous saluons aussi les citoyens et organismes madelinots qui ont participé aux activités de consultation sur différents aspects entourant l'éventuel développement d'une filière éolienne.

Tout comme en 2007, nous soulignons également le rôle proactif des autorités locales municipales en termes de développement futur durable pour notre archipel dans l'espoir de contribuer à ce que la population madelinienne puisse continuer à favoriser un développement, qui respecte et qui améliore les conditions de notre insularité.

Ayant participé à de nombreuses activités de consultation et remis plusieurs mémoires aux instances responsables, nous relaterons ici les éléments qui nous semblent les plus importants. Nous espérons que le contenu de ce document de réflexion saura servir de la meilleure façon qui soit le développement durable et intégré de l'archipel madelinot.

2- Le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Îles-de-la-Madeleine est un organisme de concertation en environnement à but non lucratif, qui fait partie d'un réseau québécois de 12 comités ZIP, situés le long du Saint-Laurent. Ceux-ci sont chapeautés par Stratégies Saint-Laurent. Tous s'insèrent dans le Plan d'action Saint-Laurent, issu d'une entente impliquant dix-huit ministères différents et cosignés par Environnement Canada et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, devenu le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) par la suite.

Incorporé en 1999, l'organisme s'implique activement dans plusieurs dossiers d'actualité, notamment liés aux usages, aux habitats et à la qualité des eaux du golfe, les rives et les plans d'eau intérieurs des Îles. Les milieux d'intervention du Comité ZIP sont les zones côtières, les milieux humides, les plans d'eau, les berges, les cours d'eau ainsi que les eaux qui ceignent l'archipel dans un rayon d'environ 100 km. **De pair avec les divers acteurs du milieu, l'organisme travaille à promouvoir la connaissance reliée au golfe du Saint-Laurent et à favoriser, par le biais de la concertation, la mise en œuvre d'initiatives locales en matière de protection, conservation, restauration et de mise en valeur des ressources naturelles liées au golfe du Saint-Laurent, ses affluents, son littoral, ainsi que la pérennité et la conciliation des usages qui leur sont associés.** Cela dans une optique de développement durable et d'une approche intégrée. Représentant un atout en matière de concertation, la composition multisectorielle du Conseil d'administration du Comité ZIP des Îles fait d'ailleurs office de Table de concertation locale pour l'organisme. Celui-ci regroupe quatorze intervenants issus de douze secteurs d'activités différents : tourisme, organismes publics et parapublics, santé, récréotourisme, pêches, aquaculture, agriculture, industries, population, associations ou clubs intéressés, municipalité et organismes environnementaux. Ces administrateurs ont des formations diversifiées et complémentaires : biologie, géographie, économie, administration, loisirs, informatique, navigation, etc.

Depuis le début des années 2000, le Comité ZIP a contribué à la mise en place et assure toujours la coordination d'initiatives volontaires de gestion intégrée des zones côtières des plans d'eau intérieurs majeurs de l'archipel. Cette forme adaptée de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) a pour principal objectif de favoriser une utilisation durable des ressources et du territoire, axée sur la protection et la mise en valeur de la zone côtière, en respect des valeurs collectives et des cultures, suivant ainsi le principe du développement durable. L'acquisition et la diffusion des connaissances liées aux plans d'eau, la sensibilisation de la communauté et la résolution de conflits d'usages, la réalisation

de projets concrets visant à atténuer ou éliminer des problématiques prioritaires par les acteurs du milieu (rationalisation et aménagements adaptés des accès aux berges, aménagements de cours d'eau, aménagements côtiers avec techniques souples pour atténuer l'érosion côtière, etc.), représentent divers aspects primordiaux dans les activités réalisées.

Depuis 2014, l'organisme est également fier mandataire de la démarche de Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) pour le secteur des îles de la Madeleine, permettant ainsi d'y faire naître les bases d'une nouvelle forme de gouvernance. C'est à l'automne 2015 qu'a officiellement été donné le coup d'envoi de la démarche GISL en sol madelinot, en constituant la **Table de concertation régionale (TCR)** se composant de 15 personnes issues de secteurs d'activités représentatifs du milieu. **Ainsi, ce processus de gouvernance et de concertation a comme objectif premier de travailler à la nécessaire conciliation entre le développement socioéconomique de l'archipel et la protection des ressources en eau et des écosystèmes qui y sont associés.**

Ces processus de gestion intégrée reposent avant tout sur l'implication des communautés côtières dans la résolution des enjeux environnementaux et socio-économiques de leur territoire, leur permettant dans un premier temps d'approfondir leurs connaissances sur nos écosystèmes de grande richesse écologique. L'amélioration des connaissances et la concertation des divers usagers favorisent ainsi nettement la préservation des nombreux usages et des ressources et permettent d'améliorer la qualité même de ces milieux. Ces efforts sont susceptibles de mieux intégrer les liens omniprésents entre l'eau douce et l'eau salée sur notre territoire insulaire. Au fil du temps, la nécessité de telles démarches participatives a été bien démontrée. **En effet, la participation citoyenne représente un atout majeur dans le processus de concertation puisqu'elle favorise une responsabilisation citoyenne.** Les participants connaissent donc bien les plans d'eau en termes d'histoire, de biologie et d'habitat et deviennent ainsi des agents disposés à évaluer les impacts des projets de développement. Leur implication tisse, au fil du temps, un partenariat étroit et complémentaire avec les instances municipales, ministérielles et les autres acteurs du milieu. Ces partenariats contribuent ensuite au développement harmonieux des activités dans le milieu, tant entre elles qu'avec l'environnement. **Le Comité ZIP des Îles participe donc activement au développement et à la conservation du milieu et dispose d'une certaine influence sur les instances décisionnelles, qu'il utilise à des fins de responsabilisation citoyenne et collective, en prévision d'une saine utilisation du milieu naturel local et de ses ressources.** Le Comité ZIP est une voie d'échanges ouverts et constructifs d'information favorisant des liens entre les divers acteurs, facilitant des processus de consultation du milieu, bonifiant des investissements réalisés dans le milieu et alliant économie, environnement et valeurs culturelles. Enfin, il permet le ralliement des usagers et des intervenants de l'environnement et de l'économie, afin d'harmoniser le développement économique avec la

protection et la mise en valeur du milieu naturel et cela, dans une perspective de développement durable.

3- Spécificités du territoire madelinot

Localisé au milieu du golfe du Saint-Laurent l'archipel madelinot est intimement lié au grand système Saint-Laurent, et bien sûr, encore davantage en ce qui a trait au golfe. La dynamique qui régit cette vaste étendue d'eau intérieure (226 000 km²) engendre inévitablement diverses répercussions pour les Îles-de-la-Madeleine. Cet archipel est constitué d'une dizaine d'îles constituées de noyaux rocheux, dont six sont reliées entre elles par des cordons sableux. Une seule île habitée, l'île d'Entrée n'est pas rattachée aux autres. L'archipel s'étale sur une superficie de 202 km², dont le couvert forestier occupe un peu plus du 1/4 et **le milieu dunaire près du 1/3 de cette surface terrestre**. Quant à eux, les cinq principaux plans d'eau intérieurs (baie du Bassin, baie du Havre aux Basques, Lagune du Havre aux Maisons et la baie du Cap-Vert, lagune de la Grande Entrée et le bassin aux Huîtres) occupent 118 km² et représente une spécificité en soi. La présence de plans d'eau intérieurs, de milieux humides et de cours d'eau sur ce territoire circonscrit, lie les insulaires dans un rapport étroit avec leur environnement naturel, notamment avec l'eau et la mer. **Cette proximité engendre ainsi une perpétuelle réflexion à l'égard des**



Vue vers la Dune-du-Nord, Fatima

richesses des milieux habités et de leurs vulnérabilités face aux pressions d'origines naturelles et anthropiques.

L'archipel présente de très faibles altitudes où les buttes ne dépassent guère les 50 mètres, à l'exception de son plus haut sommet qui atteint une altitude de 178 mètres et est situé sur

l'île d'Entrée. Le littoral, quant à lui, se compose de falaises, de plages et de dunes, entourant les noyaux rocheux et les milieux humides. Les falaises présentent des pentes abruptes et certaines dunes peuvent atteindre plus de 15 mètres de hauteur. Les vents sont omniprésents et sont caractérisés par une vitesse moyenne d'environ 30 km/h. En ce qui a trait à l'eau douce, le réseau hydrographique se compose de quelques étangs et d'une centaine de petits ruisseaux. La nappe phréatique constitue la seule source d'approvisionnement en eau potable de l'archipel.

L'économie locale repose essentiellement sur les deux piliers que sont **la pêche et le tourisme**. Malgré la fragilité de l'économie, une forme de diversification

économique tend à vouloir se développer, notamment dans le secteur de la mariculture, de l'agriculture à l'échelle humaine, et autres secteurs. **Certaines entreprises ou sociétés sont aussi très importantes dans l'économie locale et Hydro-Québec en fait partie.** L'environnement est le support et la condition d'être de cette économie.

Les écosystèmes sont d'une très grande complexité et il est difficile de déterminer les règles de base qui intègrent l'ensemble des facteurs qui les constituent. **Il est donc très important de prendre en compte les rôles, non seulement écologiques, mais économiques et sociaux de la dynamique des écosystèmes.** Dans cet esprit d'intégration des activités humaines et des objectifs de conservation, le Comité ZIP fournit régulièrement une aide ponctuelle au milieu et jouit d'un lien privilégié avec de nombreux groupes d'utilisateurs, de partenaires locaux, régionaux, provinciaux et nationaux, permettant la réalisation d'actions répondant aux priorités ciblées par la communauté.

Aux Îles-de-la-Madeleine, **le territoire public** couvre près de 30 % de l'archipel et comprend le complexe dunaire-lagunaire, c'est-à-dire la majorité des plages et des dunes. Le territoire **protégé ou structuré** qui est sous législation et réglementation provinciale ou fédérale, couvre l'équivalent de 6600 hectares. Le territoire madelinot possède ainsi, en plus de ses nombreux espaces naturels exceptionnels, **de grandes richesses fauniques et floristiques.** Plusieurs réserves naturelles comme



Corème de Conrad, Dune-du-Sud

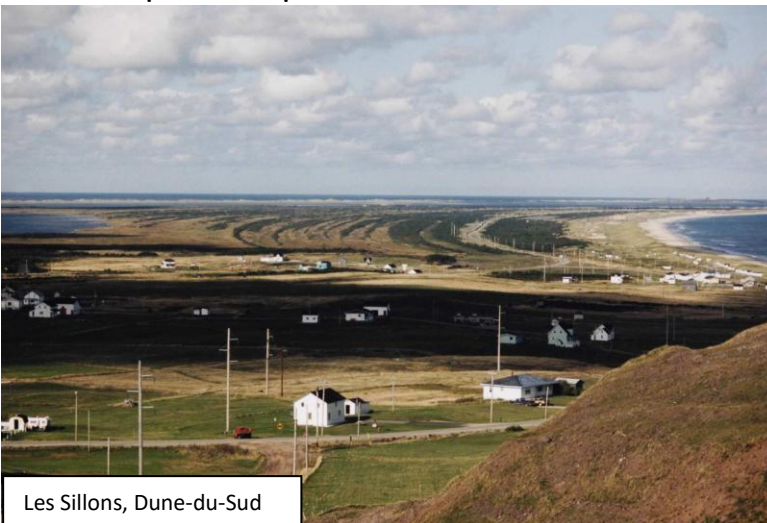
celle de la Pointe de l'Est (Réserve nationale) ou de l'Île Brion (Réserve écologique), refuges fauniques (dont un à la Pointe de l'Est) et aires de repos sont présents. On y retrouve aussi onze **habitats fauniques**ⁱⁱ, qui sont en fait des aires de concentration d'oiseaux aquatiques comme certaines falaises, îles ou presqu'îles habitées par

des colonies d'oiseaux, des habitats d'espèce faunique en péril, certains habitats du poisson ou les héronnières. Six de ces habitats se retrouvent en milieu marin ou côtier. Leur protection, qui découle du *Règlement sur les habitats fauniques*, est variable selon l'habitat et la période de l'année, mais elle n'affecte pas les activités récréatives et commerciales, pour autant qu'on ne porte pas atteinte à l'habitat. On peut également y compter plusieurs plantes rares ainsi que des espèces d'oiseaux qu'on ne trouve plus ailleurs au Québec et même dans tout l'est du

Canada. Plusieurs lois, règlements et mesures ont été mises en place pour mieux les protéger.

Les habitats floristiques sont au nombre de ces mesures et découlent de la loi provinciale *sur les espèces menacées ou vulnérables*. Situé sur la Dune-du-Nord et créé en 2005, un habitat floristique couvre une superficie d'environ 260 hectares et vise à protéger l'**habitat du corème de Conrad**, espèce présente seulement aux Îles-de-la-Madeleine au Québec.

L'archipel madelinot, c'est un environnement à la fois exceptionnel et fragile, subissant une pression de plus en plus forte, **liée aux changements climatiques**. De nombreux **outils de gestion du territoire** permettent ainsi de tenir compte des zones les plus à risque, notamment un schéma d'aménagement, une cartographie



relative aux zones d'érosion côtière et depuis peu, un cadre normatif limitant la construction et l'aménagement en zone côtière.

Sans vouloir tomber dans un discours utopique, la **rupture géographique avec le continent** apporte **plusieurs contraintes** auxquelles doivent faire

face les Madelinots de façon quotidienne : la gestion des matières résiduelles, le transport des personnes et des marchandises, l'accès à l'éducation supérieure, l'économie fragile, l'exiguïté du territoire, les ressources naturelles limitées, la population peu nombreuse, la dépendance au continent, **l'insécurité énergétique ainsi que l'empreinte énergétique de notre communauté, très dépendante des énergies fossiles pour son alimentation électrique**. Autant l'insularité amène son lot de défis, autant elle renforce le sentiment d'appartenance et la fierté qu'ont les Madelinots envers leur île. Le statut de Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, récemment conféré par le gouvernement du Québec, vient reconnaître le phénomène d'insularité ainsi que l'ensemble des spécificités du territoire.

4- Le corème de Conrad, le milieu dunaire et l'habitat floristique

Les milieux dunaires constituent un type d'écosystème peu connu et reconnu au Québec. Leur dynamique est tout à fait unique et très active. À un moment où une bonne partie du Québec s'arrache les sacs de sable afin de se prémunir contre la montée des eaux et rivalise d'imagination afin de les installer de la façon la plus solide et étanche qui soit, on peut dire qu'aux Îles, on a la chance d'avoir dame nature qui nous installé un tel système de la meilleure façon qui soit et ce, depuis

quelques millénaires d'évolution naturelle. Ainsi, ce réservoir naturel de sable issu des processus géologiques plus anciens (érosion du Bouclier canadien lors des glaciations successives du quaternaire) ou récents (érosion des caps de grès locaux) fait en sorte que le sable abonde sur le plateau madelinien et les courants dans le golfe permettent son dépôt sur nos côtes, puis la formation du système dunaire au fil du temps. Ces nouveaux territoires ont ensuite été « conquis » par la végétation, des plantes plus pionnières et tolérantes aux conditions halophiles comme l'ammophile à ligule courte, le caquillier édentulé ou la sabline, aux arbustes plus sensibles et exigeants comme le genévrier, la camarine ou encore le corème de Conrad.

Ces plantes façonnent le milieu qui se transforme et crée des conditions favorables à de nouvelles venues. Une strate muscinale composée surtout de lichens se développe sur ces dunes. Des plantes comme l'udsonie tomenteuse (plante à statut précaire) s'installent dans des caoudeyres formés dans l'arrière dune et permettent d'en fixer le sable ainsi dépourvu de végétation. La strate arbustive (épinettes, pins, sapin baumier) s'y installe aux endroits propices et des milieux



Corème, lichens et autres, site d'étude

humides se forment dans d'autres secteurs. Des champignons et leurs mycorhizes facilitent l'obtention de nutriments dans ce milieu pauvre et une faune s'y installe, laquelle présente parfois des relations symbiotiques mutualistes très particulières et essentielles au développement harmonieux de ce milieu. On sait ainsi que les fourmis présentent une telle relation avec le corème

de Conrad. Ce dernier crée un habitat protecteur et nourricier pour les fourmis, qui à leur tour aident à la dispersion de ses graines.¹

Ces milieux à l'évolution complexe et à la biodiversité exceptionnelle et étroitement interdépendante ont de plus permis de relier les noyaux rocheux sur notre territoire. Les milieux dunaires, par leur dynamique, se prêtent peu aux installations permanentes. Les habitations se trouvent ainsi majoritairement sur les assises rocheuses, mais pour mieux occuper le territoire, il a fallu y développer des réseaux routiers et de transport électrique, bien présents sur les cordons dunaires. Ces milieux ont ainsi été parfois arrêtés dans leur dynamique naturelle, ce qui n'est pas sans conséquence, particulièrement en contexte de changement climatique qui

¹ MDDELCC, L'habitat floristique de la Dune-du-Nord, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/coreme/coreme.htm>, page consultée en ligne le 17 mai 2017.

accélère et renverse parfois ces dynamiques (d'accumulation-sédimentation à érosion).

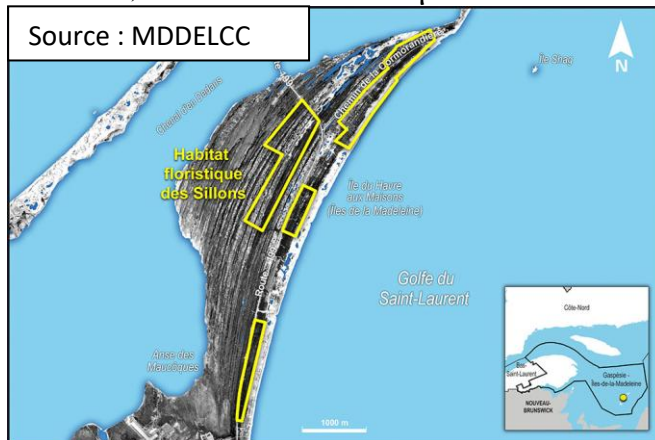
Le temps nous a ainsi appris qu'il fallait **bien réfléchir avant d'agir dans ces milieux et que ces actions se devaient de considérer les dynamiques complexes** qui s'y trouvent par l'approche la plus intégrée et respectueuse possible et qui se doit de favoriser en tout temps le **bien collectif de notre communauté** et non un quelconque profit individuel. Le corème de Conrad semble ainsi être un indicateur de cette évolution de nos milieux dunaires, car il ne s'y installe qu'au bout d'un long processus ayant permis de mettre en place des interrelations complexes. Cette plante doit donc être considérée dans son habitat et d'une façon globale et



évolutive. Les milieux dunaires ont une exceptionnelle valeur écologique, que le corème y soit ou non, mais le fait qu'il y soit ajoute certes à la valeur de ces milieux.

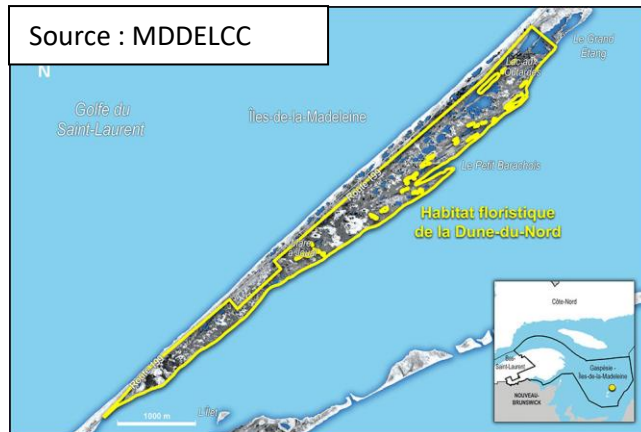
L'on sait que le corème de Conrad se retrouve dans quatre sites aux Îles de la Madeleine. L'un de ces sites, la Dune-du-Sud, a été l'objet d'une tentative de projet en 1992. Après identification des

sites de plantes à statut précaire de l'archipel avec les représentants de la direction du patrimoine écologique du Ministère de l'Environnement, un certificat d'autorisation avait été émis à la municipalité locale par ce même ministère (direction régionale) afin d'y installer un système de tuyauterie visant à mieux connaître la circulation des eaux souterraines afin d'y installer une sablière. Ce terrain, situé entre le centre de gestion des matières résiduelles et l'ancienne éolienne expérimentale, garni d'une dune exceptionnelle où le corème de Conrad abondait, a ainsi été sillonné par de la machinerie très lourde qui a retiré toute la



végétation sur un secteur assez important. Dû à des pressions personnelles (Lucie d'Amours) sur lesdits ministères et la municipalité, le projet a été finalement arrêté et le milieu devait être « réparé », ce qui n'a jamais été fait. 25 ans plus tard, le milieu s'est auto-réparé et c'est actuellement une forêt de pins qui y prend ses droits. Une analyse plus fine pourrait être

intéressante dans le contexte. Un habitat floristique a par la suite été créé sur la Dune-du-Sud, dans les Sillons², incluant ce site perturbé et d'autres secteurs qui le semblent tout autant.



L'habitat floristique de la Dune-du-Nord, tout comme celui des sillons, a été créé en 2005. Même si l'on a publié ces informations dans la Gazette officielle et transmis le tout à la municipalité concernée, force est de constater que l'on a peu réalisé, dans notre milieu et même au ministère, l'existence de ces habitats floristiques. Ces derniers ne

semblent en effet aucunement avoir été mis en valeur. Il semblerait normal de croire que le ministère de l'Environnement, comme partenaire privilégié de la municipalité et des organismes locaux en environnement, aurait pu faire un événement spécial afin d'expliquer l'importance de ces gestes intéressants de sa part (on ne crée pas des zones protégées quotidiennement!) et de renseigner adéquatement sur les conditions légales, les obligations des uns et des autres, les responsabilités ministérielles, municipales, etc.

Même au sein du MDDELCC, tout comme ce fut le cas en 1992, il semble encore y avoir des difficultés à bien cerner l'importance et les implications de ce sujet d'une direction à l'autre, au point que l'on n'a pas réalisé que le projet de règlement, soumis par la municipalité en 2012 afin de modifier le zonage du secteur de la Dune-du-nord, se situait en plein habitat floristique! Pendant les audiences, on s'est relancé la balle à savoir qui était fautif et relevé les nombreuses irrégularités relatives à ce dossier. Cela ne nous semble pas être une façon constructive de procéder et nous nous dissociions de tels comportements. Peut-on enfin se servir de ces erreurs de communication pour avancer tous ensemble? Le projet de règlement No A-2012-05-1 adopté le 11 décembre 2012 nous laisse aussi croire dans les éléments de justification du choix du site, que l'on n'a pas attribué toute l'importance voulue à ce site exceptionnel, qu'il soit question de celui de la Dune-du-Sud ou de la Dune-du-Nord. Ce sont des milieux de grand intérêt écologique et quoique nous fassions, nous devons reconnaître les multiples services écosystémiques rendus par le milieu dunaire, sa richesse exceptionnelle, sa méconnaissance à bien des égards, dont les processus complexes et les interrelations multiples qui s'y déroulent. Il convient de partir de ces bases pour cheminer ensemble vers un avenir le plus durable et responsable qui soit.

² MDDELCC, Habitat floristique des Sillons, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/habitats/sillons/index.htm>, page consultée en ligne le 18 mai 2017.

5- L'éolien et la difficulté du choix d'un site sur l'archipel

L'objectif d'implanter des éoliennes aux Îles-de-la-Madeleine ne date pas d'hier. Dès 1977, une éolienne expérimentale à axe vertical était installée par Hydro Québec sur la Dune-du-Sud³ au site de la Cormorandière. Elle a été abandonnée peu après. Puis des discussions sur le choix de sites propice à ces installations ont continué et donné lieu à une étude d'Hydro-Québec et de SIMA géographes conseils ltée, laquelle a **proposé cinq sites** dont celui de la Dune-du-Sud, l'un à la Dune-du-Nord, mais vers le secteur de Fatima, un site à la Grosse-Île, dans les buttes pelées de Havre-aux-Maisons, puis un autre sur l'Île de Cap-aux-Meules dans le secteur de la Belle-Anse⁴. Après analyse, ces sites présentaient différents enjeux dont celui de la proximité d'habitations, de sites de nidification d'oiseaux à statut précaire, de paysages à conserver ou autres. Les sites retenus à ce moment se situaient sur l'Île de Cap-aux-Meules, dans la forêt rabougrie qu'il eut fallu couper, et trop près d'habitations, donc à risque d'expropriation; les autres sites plus favorables étaient sur la Dune-du-Nord et la Dune-du-Sud. Pour ces deux derniers sites, on mentionnait cependant que « leur valeur écologique (...) est largement reconnue, particulièrement celle de la Dune-du-Sud et la réalisation du projet sur les dunes risque d'induire des conditions nettement défavorables au maintien de l'équilibre précaire qui caractérise le milieu naturel. »⁵

Une **étude complémentaire** d'Hydro-Québec en 1993 permettait d'analyser les impacts de ces sites sur les espèces à statut précaire⁶. On y notait notamment une superficie du corème de Conrad à 5% de la dune fixée (selon Grandtner 1967) et la présence de cette espèce sur les sites proposés à la Dune-du-Sud et la Dune-du-Nord. On concluait que « toute perte d'habitat peut s'avérer importante compte tenu de la superficie réduite du territoire et du degré d'activités humaines déjà élevé. Dans un contexte de planification de parcs d'éoliennes, il serait donc souhaitable dans la mesure du possible d'éviter de perturber les aires propices à ces plantes. »⁷ Une brochure couleur synthétisée était alors disponible en septembre 1993⁸ afin d'aider à la consultation de la population.

³ Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Mémoire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine déposé aux consultations publiques de la politique énergétique du Québec 2016-2025, mars 2015, 30 pages ; https://mern.gouv.qc.ca/energie/politique/pdf/lettre/EE_20150326_015_Iles-de-la-Madeleine.pdf

⁴ Hydro-Québec et SIMA, Parc d'éoliennes aux Îles-de-la-Madeleine, Étude d'avant-projet, choix de sites, janvier 1992, 84 pages et annexes.

⁵ Ibid, p. 72

⁶ Hydro-Québec, Vice-présidence Environnement, Projet d'implantation d'un parc d'éoliennes aux Îles-de-la-Madeleine, Situation du Pluvier siffleur et des plantes rares, juillet 1993, 18 pages et annexes.

⁷ Ibid, p. 16

⁸ Hydro-Québec, Projet de parc éolien aux Îles-de-la-Madeleine, Document de consultation, septembre 1993, non paginé.

Un **rapport d'analyse** en vue d'obtenir un certificat d'autorisation a été produit en octobre 1994. Le **certificat d'autorisation** était finalement émis pour le site de la Dune-du-Sud en novembre 1994⁹. À ce moment, des réactions de différents groupes environnementaux nationaux, dont l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature (UQCN), et du raccordement électrique difficile semblent avoir mis fin à ce projet, malgré un avis favorable de la population locale.

Un **projet de couplage éolien diesel** initié en 2003 a par la suite été abandonné en 2005 devant la résistance locale à l'île d'Entrée. Plusieurs consultations sur le défi énergétique du Québec et celui des Îles ont eu lieu et sont décrites dans divers documents qui visent tous à réduire l'empreinte énergétique des Madelinots en se tournant le plus possible vers des énergies locales, renouvelables et des programmes d'efficacité énergétique.

Toutes ces **tentatives échouées en regard de l'éolien** sont riches d'enseignement et il conviendrait de s'en servir afin de mieux avancer dans nos projets actuels, qui se doivent d'être bien réfléchis quant **aux impacts et aux bénéfices** qu'ils présentent. Cet historique nous amène à réaliser qu'un **projet sans impact négatif est impossible** sur notre territoire restreint et bien « peuplé » au niveau de ses noyaux rocheux. De là l'importance de savoir bien doser lesdits impacts versus les bénéfices pour notre communauté d'abord, pour le Québec et la planète!

Les **études réalisées récemment dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord** et présentées lors des audiences du 3 mai 2017 mentionnaient que les superficies totales occupées par le corème de Conrad semblent être relativement les mêmes qu'il y a 25 ans. La firme Activa note qu'elle a un pourcentage de recouvrement de 25% dans son aire de répartition sur ce site et que la densité est particulièrement élevée au nord-est du site¹⁰. Une analyse plus fine pourrait nous renseigner sur l'évolution de la couverture de cette plante dans ce lieu et on peut



certes penser que le corème n'est pas exactement au même endroit qu'il y a 25 ans puisque la succession écologique de tels milieux dunaires modifie le type et l'emplacement des plantes présentes sur une telle échelle de temps. Le scénario cartographique présenté par la firme Activa environnement¹¹ lors des audiences a été fait dans l'objectif d'éviter le plus possible les sites de corème de Conrad, ce qui est souhaitable, mais il fait en sorte

⁹ Rapport d'analyse du 24 octobre 1994 (4p.) Certificat d'autorisation du 18 novembre 1994.

¹⁰ Présentation de la firme Activa Environnement lors des audiences du 3 mai 2017.

¹¹ Carte scénario dans la présentation

que les 3 éoliennes proposées se retrouvent dans des zones boisées, près de la lagune et finalement à l'extérieur du site zoné pour des activités éoliennes par la municipalité. Cet état de fait démontre à notre avis l'importance de se servir des connaissances locales, de consulter les experts locaux de tels milieux dunaires et de **voir cet environnement dans sa globalité, incluant son évolution écologique et l'effet des changements climatiques sur son évolution future.**

Bâtir des éoliennes aux Îles est donc souhaitable pour se responsabiliser localement, diminuer notre consommation de gaz à effet de serre et prendre un début de virage plus durable. Mais bâtir des éoliennes aux Îles présente et présentera toujours de **multiples impacts dont il faut être conscients pour faire les choses le mieux possible.** Ces choix et leurs impacts se doivent d'être avant tout réfléchis localement et les divers partenaires actuellement présents dans ces projets se doivent de se parler et de s'entraider pour nous permettre un avenir plus respectueux des caractéristiques de notre environnement, mais aussi des effets de notre consommation de gaz à effet de serre (GES), celle-là même qui menace toutes nos Îles et plusieurs territoires par les changements climatiques accélérés, causés par nos modes de consommation actuels et qui se doivent d'évoluer dans l'objectif de minimiser ces impacts énormes à plus long terme.



Vue panoramique du site d'étude, vers le nord-est.



Strate muscinale et hudsonie tomenteuse, site d'étude

6- Conditions générales et recommandations

Le temps est venu de prendre les décisions qui s'imposent pour faire face à notre situation concernant notre dépendance aux énergies fossiles et de tenter d'améliorer notre empreinte écologique à l'échelle québécoise, où notre bilan énergétique est peu glorieux. Il s'avère primordial d'agir et d'investir le temps et les efforts qui sont nécessaires pour développer et exploiter des sources d'énergie renouvelables, à faible impact climatique. Un leadership doit être assurée par l'ensemble de nos gouvernements, dont la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, pour qu'au-delà des travaux théoriques, des énergies alternatives comme la géothermie, l'éolien, la biométhanisation, le solaire, la biomasse, etc. puissent s'implanter et bénéficier des améliorations qui trouvent leurs solutions dans le concret et la pratique.

Nos choix de société relatifs à la production et la consommation énergétiques doivent aussi être révisés, pour refléter la voix des citoyens, les premiers touchés par les impacts « collatéraux » des exploitations. Ultimement, nous devons être conséquents avec la vision du développement durable enchâssée dans la *Loi sur le développement durable* et oser poser des actions concrètes, qui s'appuient sur la capacité réelle du milieu et qui respectent les cycles de renouvellement d'une nature dont nous faisons partie.

Dans le sillage de la stratégie énergétique du Québec et d'une volonté municipale clairement affichée de doter l'archipel de politiques énergétiques et environnementales en intégrant l'adaptation aux conséquences des changements climatiques, il convient **d'effectuer une réflexion élargie d'ensemble afin de définir le type de développement éolien** à favoriser avant d'entreprendre tout développement durable afin de guider nos choix en matière de mise en valeur de nos ressources naturelles comme le vent, notamment en ce qui a trait aux secteurs susceptibles de recevoir ces structures. Ces secteurs présentent tous des impacts, mais les retombées peuvent compenser en termes de diminution de nos GES comme il a été démontré lors des audiences, et de responsabilisation locale, tout en nous permettant d'augmenter nos connaissances de ces milieux sensibles et de minimiser les impacts environnementaux ponctuels si ces projets sont bien menés. À nous d'être exemplaires dans nos façons de procéder et nous assurer de mettre en place des mesures adéquates pour protéger la qualité de vie et des milieux. Parmi les éléments à considérer, notons :

- S'assurer de l'inclusion de la communauté, optimiser les retombées au sein du milieu et faire preuve de transparence envers la population dans tout processus visant un développement éolien aux Îles;
- S'assurer du maintien de la diversité visuelle des paysages naturels, à la fois uniques, riches en biodiversité, mais aussi vulnérables aux aléas climatiques

et aux activités anthropiques non respectueuses du développement durable de l'archipel sans en compromettre l'intégrité;

- Œuvrer avec une grande prudence dans une approche intégrée en considérant la globalité de l'écosystème et son évolution passée et anticipée, notamment en ce qui a trait aux changements climatiques;
- Considérer les habitats où vivent une faune (dont les corridors de migration d'oiseaux) et une flore restreintes mais variées, dont certaines espèces à statut particulier, et tout le milieu dunaire comprenant des milieux forestiers, des milieux humides et des cours d'eau qui sont essentiels pour la répartition et la filtration des eaux potables, ainsi que pour leur effet protecteur contre l'érosion;
- Favoriser le secteur « Recherche & Développement », afin de faire des choix judicieux et adaptés à notre mesure et notamment, prendre en considération les différentes technologies et options possibles;
- Prendre en compte les us, coutumes et activités existants et maintenir la qualité de vie des insulaires;
- Prendre en compte et compléter au besoin du côté lagunaire les études sur l'érosion du laboratoire de dynamique côtière de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR);
- S'assurer que l'avis donné par le Ministre, suite au dépôt du rapport du BAPE au plus tard le 3 juillet et préalablement au dépôt des propositions par les promoteurs en octobre si le projet allait de l'avant, **SOIT TRÈS CLAIR** et donne suffisamment de temps et d'information afin que les projets soient présentés en toute connaissance de cause des mesures de réduction des impacts souhaitables dans un tel milieu et que le projet présente ainsi une haute qualité au lieu d'être « baclé » par manque de temps et éventuellement de ressources. Ainsi, nous aurions tendance à privilégier deux éoliennes plutôt que trois et que chacune aie son propre chemin d'accès, en **privilégiant des territoires déjà perturbés** comme celui où se situe le mat de prise de vent photographié en page couverture; **les chemins transversaux entre éoliennes nous semblent à proscrire dans un tel environnement;**
- Advenant le cas, s'assurer que les projets retenus ne le soient pas seulement en fonction du moins coûteux financièrement, mais aussi en considérant le

prix d'un tel environnement et les services écologiques rendus et que le promoteur retenu ait une entente de développement durable et de partenariat avec la communauté madelinienne;

- S'assurer de retombées pour notre communauté en permettant le retrait de cette partie de terres publiques au profit de la communauté maritime afin qu'elle puisse en retirer les redevances adéquates, lesquelles permettront un réinvestissement en recherche et mise en valeur locales;
- Permettre aux spécialistes locaux de l'environnement madelinien, de son milieu dunaire et espèces sensibles d'avoir droit de regard et d'être impliqués directement au travail qui entourera ce projet s'il se réalise;
- Lors de la réalisation du projet, et tout au long du cycle de vie des éoliennes, s'assurer d'avoir un mécanisme de vigilance et de suivi rigoureux de l'ensemble des travaux, indépendant du promoteur, et de faire preuve de capacités techniques d'intervention en continu;
- Faire connaître les habitats floristiques des îles et en profiter pour faire un suivi de celui de la Dune-du-Sud (Les Sillons), notamment dans la zone perturbée il y a 25 ans;
- Mettre en place un système de compensation, soigneusement défini et permettant de conserver ailleurs sur les îles de telles zones d'habitats sensibles, de faire des recherches de replantation de corème (agir comme les fourmis) dans des zones propices, en se basant sur les recherches réalisées ailleurs et de saisir ainsi l'occasion de mieux comprendre notre milieu dunaire et les impacts des structures qui y seraient installées, par un mécanisme scientifique de suivi rigoureux;
- Voir ce projet comme un premier pas vers un développement d'énergie renouvelable et tout comme bien d'autres facettes aux îles, favoriser éventuellement la dispersion des éoliennes et autres structures d'énergie renouvelable sur le territoire, plutôt qu'un gros site qui présenterait des impacts majeurs pour une zone donnée, d'autant plus si elle est reconnue sensible;
- Qu'on adopte une attitude préventive et un mécanisme de gestion intégrée considérant le fil temporel plutôt que d'aller au plus offrant par un projet qui présenterait des lacunes dans la durabilité des structures ou de leur installation et mettrait éventuellement le milieu en péril en nécessitant des « réparations » dispendieuses à court terme.

7- Conclusion

Nous sommes en faveur d'un développement durable pour notre communauté, lequel passe, croyons-nous, par les énergies renouvelables dans lesquelles s'inscrit naturellement un développement de la filière éolienne. Nous sommes d'avis que si le processus est respectueux de l'environnement fragile des îles et se fait selon une approche intégrée tenant compte non seulement de la présence d'une plante menacée comme le corème de Conrad, mais de tout le milieu dunaire environnant dont la qualité est garante de cette biodiversité exceptionnelle, notre organisme est prêt à mettre son expertise à profit afin de permettre le développement le plus harmonieux possible, pour le mieux-être de toute notre communauté.

En effet, tout comme nous l'avons écrit dans le mémoire que nous avons produit en 2007 lors de la consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne sur notre territoire, nous accroîtrons ainsi la sécurité d'approvisionnement en électricité tout en réduisant notre empreinte énergétique en gaz à effet de serre, par la production de cette énergie verte et renouvelable. Ce développement permettra aussi de démontrer une prise en mains et une responsabilisation de notre communauté, tout en étant associé à diverses retombées locales comme l'amélioration de la compréhension de nos milieux fragiles par le biais de recherches faites localement et axées sur ce milieu dunaire mal connu au Québec. L'obtention de telles connaissances scientifiques est fondamentale pour s'adapter aux changements de notre milieu, qui seront de plus en plus accentués dans un contexte de changements climatiques.

Tout type de développement a cependant des impacts sur un milieu restreint comme le nôtre et demande forcément certains sacrifices, pour le mieux-être futur de toute une communauté. Il conviendra de faire différemment dans notre milieu, afin de minimiser les impacts potentiels. Lors des audiences, nous avons eu la démonstration que des mesures de mitigations peuvent réduire grandement les impacts de tels développements. Nous avons aussi réalisé que les scientifiques de l'environnement de notre territoire (organismes en environnement et Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes) et de notre région (Laboratoire de dynamique côtière de l'UQAR par exemple) possèdent une somme de connaissances uniques qu'il est essentiel de considérer et de mettre à profit dans l'objectif de minimiser les impacts négatifs pour notre territoire dans un tel projet. Ainsi, notre organisme pourra veiller à ce qu'un développement durable de telles activités anthropiques, réalisées en zones côtières, s'effectue de manière harmonieuse avec les autres usages, en respect de cet environnement fragile et en tenant compte de l'avènement des changements climatiques.

C'est dans l'espoir de contribuer à ce que la population madelinienne puisse continuer à favoriser un développement qui respecte et qui améliore les conditions de notre insularité que nous soulevons ces quelques préoccupations. Ainsi, nous espérons contribuer à la réflexion en cours afin d'assurer que tout projet éventuel s'inscrive dans un cadre de développement durable et respectueux du milieu, avec un minimum d'impacts négatifs tant sur l'intégrité écologique des milieux naturels, ses richesses, ses paysages, ses habitants, que sur les activités et la qualité de vie de ces derniers.



Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine

209-330, chemin Principal
Cap-aux-Meules, Qc, G4T 1C9
Téléphone/Faximilé : 418-986-6633
Courriel : direction@zipdesiles.org
Site électronique : <http://www.zipdesiles.org>

© Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, 23 mai 2017
